



**HAL**  
open science

# Formes spatiales et logiques émergentes de la transition agroécologique

Xavier Arnauld de Sartre, Marion Charbonneau, Orienne Charrier

► **To cite this version:**

Xavier Arnauld de Sartre, Marion Charbonneau, Orienne Charrier. Formes spatiales et logiques émergentes de la transition agroécologique. Transition et reconfigurations des spatialités, 2020. halshs-03101600v1

**HAL Id: halshs-03101600**

**<https://shs.hal.science/halshs-03101600v1>**

Submitted on 5 Jan 2022 (v1), last revised 18 Jan 2022 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **X. Formes spatiales et logiques émergentes de la transition agroécologique**

Xavier Arnould de Sartre  
*Géographie, CNRS, UMR5319 Passages,  
Université de Pau et des Pays de l'Adour / E2S UPPA, ICL, Pau, France*

Charbonneau Marion  
*Géographie, CNRS, UMR5319 Passages,  
Université de Pau et des Pays de l'Adour / E2S UPPA, ICL, Pau, France*

Charrier Oriane  
*Géographie, CNRS, UMR5319 Passages,  
Université de Pau et des Pays de l'Adour / E2S UPPA, ICL, Pau, France*

Alors que l'agriculture est un secteur qui devrait être particulièrement favorable à la mise en œuvre de transitions écologiques tant il est dépendant des conditions naturelles (et en particulier du climat et de la biodiversité), celles-ci sont très difficiles à réaliser — d'autant que les changements environnementaux restent encore lointains, dans les représentations des agriculteurs au moins (Charbonneau et al., 2016). Cela s'explique par plusieurs raisons structurelles. La première est le nombre d'acteurs concernés. Malgré un processus de concentration observé au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ce secteur reste particulièrement morcelé : il y a, en France, 450 000 exploitations, 10,8 millions en Europe et plus de 500 millions dans le monde, autant d'acteurs qui ont tous leur liberté de décision et qui peuvent décider de suivre ou non des injonctions ou des préconisations, d'adopter ou non une innovation. Ces acteurs sont non seulement particulièrement nombreux, mais ils ont aussi assez peu droit à l'erreur : le secteur économique est assez fragile, et quelques années de mauvais résultats peuvent contraindre une exploitation à fermer — et si la crise est systémique, affamer les urbains qui en dépendent, ou au moins les plus vulnérables d'entre eux. L'agriculture est un secteur au sein duquel il est particulièrement difficile de prendre des risques. Or, la structuration des marchés agricoles n'est pas favorable à une hausse des prix payés au producteur : la mondialisation qui met en concurrence des agricultures fortement différentes tire les prix à la baisse, alors que la structuration des filières fait qu'une grande partie des revenus est captée par des intermédiaires — ce qui laisse peu de marge de manœuvre aux agriculteurs.

En outre, la transition agricole ne repose pas sur des innovations technologiques : la deuxième révolution agricole, celle qui a mis en place le système de l'agriculture dite conventionnelle, a été fondée sur le recours massif aux intrants et à la motomécanisation du secteur (Mazoyer et Roudart, 1997), ce qui a permis de réduire la main-d'œuvre et les coûts de production. Mais si la modernisation agricole du XX<sup>e</sup> siècle a été permise par une simplification du travail fondé sur le recours à des innovations technologiques, les transformations que l'agriculture est appelée à mettre en place vont plutôt dans le sens d'une complexification. En effet, les changements attendus pour l'agriculture doivent nécessairement être multidimensionnels : mieux tenir compte des dynamiques des milieux, limiter l'apport d'intrants (produits phytosanitaires, fertilisants minéraux, semences) et le retour à la motomécanisation, en un mot complexifier les systèmes. Tout cela revient à générer pour des millions d'exploitants plus de travail, à leur demander des pratiques plus exigeantes en savoirs et savoir-faire, donc à travailler moins de terres — ce qui ne peut se faire sans transformer les filières pour changer

la manière dont les marges sont captées voire sans générer une augmentation des prix des produits agricoles ni — bien entendu — revoir les modes de consommation (qui ne dépendent pas, tant s'en faut, des agriculteurs).

Le contexte particulièrement difficile de l'agriculture nous amène à penser que si le secteur agricole réussit à « transitionner », alors tous les autres secteurs le pourront aussi. Malgré — ou grâce à — ces difficultés, le secteur agricole est riche d'enseignements, et on peut lire les initiatives qui sont menées pour impulser la « transition agroécologique » à la lumière des débats sur la transition. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous y risquer. Dans un numéro spécial récent de la revue *Ecology and Society*, Ollivier et al. (2018) ont montré que les itinéraires de transition agroécologiques sont multiples. Après une revue bibliographique des différentes théories de la transition, ils montrent qu'il y a des spécificités de la transition agroécologique : la multiplicité des acteurs, la nécessité de gérer des acteurs non humains, la dimension systémique des changements nécessaires, font qu'il est impossible de considérer que la transition agroécologique se diffusera à partir d'un ou plusieurs foyers, comme le supposent nombre de théories de la transition, ou qu'elle se mettra en place quand elle sera en situation de crise telle qu'elle n'aura pas le choix — car, encore une fois, complexifier ne s'improvise pas. « We suggest breaking away from a systematic ordering of the different transition levels in established models, in order to better explore in practice the range of levels involved and the diversity of relationships between them, as well as their synergies » (Ollivier et al., 2018). C'est dans cette perspective que s'inscrit ce chapitre, en se plaçant à une échelle régionale. Étudiant les différentes dimensions des transformations de l'agriculture intervenant sous couvert d'agroécologisation, nous étudierons à la fois les mécanismes qui portent ces transitions et les résultats qu'ils produisent. Nous qualifierons, dans la première partie de ce chapitre, la transition que l'agriculture, en particulier l'agriculture française, est appelée à suivre — ainsi serons-nous amenés à définir la transition agroécologique. Puis nous chercherons à identifier les canaux qui se proposent de mettre en œuvre cette transition. Ce faisant, nous analyserons, dans le cas de la région Nouvelle-Aquitaine, la manière dont ces canaux se territorialisent — ce qui constitue, nous le verrons, la clef de la mise en œuvre de la transition. Nous montrerons les différents chemins suivis pour (tenter de) mettre en œuvre une transition agroécologique, et en les spatialisant nous interrogerons leurs possibles convergences, complémentarités et contradictions, afin de dessiner les contours des systèmes agricoles émergents. Le cas de l'agriculture nous permettra alors de tirer des leçons sur les mécanismes de diffusion de ces transitions particulièrement complexes que sont les transitions environnementales impliquant des transformations multidimensionnelles — ce que nous ferons en conclusion du chapitre.

## **X.1 Une approche territoriale de la transition agroécologique**

Cela fait maintenant quelques années que le terme clef pour parler des systèmes agricoles qui doivent venir remplacer ceux de l'agriculture dite conventionnelle est celui d'agroécologie. La FAO (Loconto, 2017) a conclu en 2018 une série de colloques destinés à installer l'agroécologie comme système productif de référence de cette institution qui a, en son temps, porté et diffusé le modèle de la Révolution verte — à laquelle les tenants de l'agroécologie se sont, eux, largement opposés. De son côté, la France a dans sa loi d'orientation agricole de 2014 fait de l'agroécologie le système qu'elle souhaitait voir se développer dans ses territoires — suivant en cela une tendance portée dans d'autres grands pays agricoles.

Le fait que cette forme d'agriculture ait été érigée en étendard des transformations de l'agriculture conventionnelle est surprenant, et ne va pas sans heurt. Comme le développement durable au fond (Theys, 2017), il existe aujourd'hui deux entrées sur l'agroécologie : l'une, institutionnelle, construite notamment par la loi d'orientation agricole française, qui fait de l'agroécologie un moyen de transformer l'agriculture conventionnelle ; l'autre, militante, qui en fait un outil de critique sociale et de défense d'une catégorie de population.

L'histoire nous permet de mieux saisir la complexité de la proposition agroécologique (Wezel et Soldat, 2009). Définie pour la première fois par l'agronome russe Bensin en 1928, l'agroécologie est considérée comme étant l'adoption de principes et de savoirs issus de l'écologie à l'agronomie. Jusque dans les années 1960, le terme se rapporte essentiellement à une composante écosystémique de la production agricole, appelant à une meilleure prise en compte des sols et de la diversité biologique (pour lutter contre les ravageurs notamment). Dès les années 1970, le concept évolue pour devenir une discipline scientifique à part entière, puisant ses concepts à la fois dans les champs agronomique et écologique. La discipline se développe en parallèle de l'avènement du concept de développement durable dans les années 1980 et s'affirme comme étant un cadre conceptuel et méthodologique distinct dont l'un des objectifs est d'analyser les impacts de l'industrialisation de l'agriculture sur les *agroécosystèmes* — impacts qu'elle dénonce. Ce faisant, l'agroécologie se pose comme contestatrice de l'agriculture conventionnelle et devient un mode de production promu par les mouvements sociaux. Elle connaît une troisième phase d'expansion dans les années 1990, en parallèle des préoccupations liées aux changements globaux. Elle doit tout à la fois permettre le développement rural et la préservation des ressources naturelles, notamment dans les pays du Sud. De cette histoire, il ressort que l'agroécologie est à la fois une écologisation de l'agronomie, un ressort de développement rural et un outil de revendication politique — ce que Wezel et al. résumant en disant que l'agroécologie est une science, un mouvement social et une pratique (Wezel *et al.*, 2009). Le caractère politique marqué de cette forme d'agriculture, notamment par son opposition à l'agriculture conventionnelle, ne la prédisposait cependant pas à être à ce point reprise par les institutions qui ont porté cette forme d'agriculture. C'est dire l'ampleur de la crise que traverse cette dernière, mais aussi — sans doute — sa capacité à absorber les critiques pour mieux se transformer. Ainsi l'agroécologie en est-elle venue à qualifier les formes d'agricultures autrefois contenues sous le vocable d'agriculture durable (Ollivier et Bellon, 2013) se positionnant entre deux formes d'agriculture de transition plus facilement identifiables que sont l'agriculture biologique (AB) et l'agriculture de conservation (AC).

Le mot « agroécologie » n'est cependant pas neutre, et il ne s'agit pas, en rebaptisant le processus de transformation souhaitée de l'agriculture conventionnelle, de juste mener une opération sémantique. Ce qui est entendu par agroécologie a du sens : il s'agit a priori de transformer l'agriculture en l'écologisant, en réduisant le recours aux intrants, en faisant appel aux semences et aux savoirs locaux, en la fondant sur de petites ou de moyennes exploitations, en raccourcissant les circuits de commercialisation et en augmentant l'autonomie des exploitations agricoles. Cependant, la forme que prend ce mot clef pour l'agriculture est trop vague pour être saisi simplement et son institutionnalisation récente n'a fait qu'amplifier cette difficile détermination. Comme le développement durable, et une fois sorti des mots clefs (écologisation, dimension sociale, proximité, autonomie), il est difficile d'identifier les systèmes agricoles qui peuvent se rattacher à l'agroécologie tout comme les voies qui pourraient en permettre une mise en œuvre étendue. Dans ce contexte il semble essentiel de qualifier l'agriculture qui émerge en France sous l'étendard de l'agroécologie et de montrer les voies qui sont suivies pour susciter cette émergence — tout en pointant, bien évidemment, les limites de ces approches.

Pour suivre ce projet, il nous est apparu important d'avoir une approche territoriale, à la fois parce que l'agroécologie revendique elle-même une telle approche, et qu'au regard de son caractère multidimensionnel, un examen par filière, ou par exploitation nous aurait sans doute empêchés de voir les transformations en cours. Nous étudierons donc une région particulière, en essayant de saisir, à deux échelles distinctes, l'ensemble des initiatives collectives se réclamant de l'agroécologie qui est mise en œuvre dans cette région. L'échelle régionale permettra d'examiner le déploiement de trois dispositifs nationaux alors que les différentes initiatives citoyennes, insaisissables dans leur globalité à l'échelle de la région, seront étudiées à l'échelle d'une agglomération. Pour étudier à la fois les mécanismes de transformation de l'agriculture régionale, les formes qui émergent et la façon dont elles s'installent dans les territoires, nous avons regardé les logiques (sociales et spatiales) qui les

guident, les formes spatiales qu'elles prennent et les éléments de transformation visés. Enfin, pour étudier la complémentarité entre ces dispositifs, nous avons analysé — brièvement — les imbrications entre les dispositifs.

La région choisie a été celle de la Nouvelle-Aquitaine. Cette région offre une grande diversité de systèmes de production : des grandes cultures en céréales dans les bassins, à l'élevage extensif des montagnes en passant par la viticulture, l'arboriculture et plusieurs agricultures sous label, etc. Composée récemment par le regroupement de trois anciennes régions (l'Aquitaine, le Limousin et la région Poitou-Charentes), la Nouvelle-Aquitaine renferme aussi une diversité de structures para-agricoles issues des anciens découpages régionaux. Enfin, et surtout, la Nouvelle-Aquitaine s'est révélée riche en expériences agroécologiques. C'est en effet sur son territoire que se trouvent près de 20 % des Groupements d'Intérêts Économiques et Écologiques (GIEE) mis en place par le gouvernement français pour développer l'agroécologie. C'est aussi en son sein que se trouvent des régions connues pour être des hauts lieux de l'agroécologie en France — notamment le Pays basque ou la Dordogne.

## X.2 Caractérisation des dispositifs agroécologiques en Nouvelle-Aquitaine

Pour comprendre comment se mettent en œuvre des transitions se réclamant de l'agroécologie en Nouvelle-Aquitaine, nous avons à la fois cherché les structures implantées dans le monde agricole et se réclamant de l'agroécologie, et étudié la manière dont se mettaient en œuvre des politiques publiques dites agroécologiques. Nous avons distingué les projets agroécologiques selon qu'ils émergeaient par des collectifs cherchant à se structurer « spontanément » (logique *bottom-up*) ou qu'ils répondaient à une invitation des politiques publiques en se raccrochant à un dispositif national (logique procédurale).

### X.2.1 Des initiatives collectives locales *bottom-up*

L'examen des initiatives ascendantes a porté sur les projets collectifs émergeant de structures locales et/ou d'agriculteurs et visant à remettre en cause l'agriculture conventionnelle. Impulsés par différents types d'acteurs, pas toujours coordonnés, ils se veulent alternatifs et promeuvent les échanges horizontaux entre pairs. Nombreux et diversifiés ils ne font l'objet d'aucun recensement et sont ainsi impossibles à identifier de façon systématique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Pour les prendre en compte, nous avons donc ciblé un territoire en particulier, le Pays basque, au sein duquel nous avons cherché à identifier et à caractériser, par « boule de neige », l'ensemble des initiatives collectives existantes en 2017-2018 (Figure 1).

Figure 1 : Les projets collectifs autour de l'agroécologie, de l'agriculture paysanne et de l'agriculture biologique dans le Pays basque

Nom du projet	Acteurs impliqués	Objectif principal du projet	Espace concerné	Logique spatiale
<b>EHKOLEKTIBO A</b>	Agriculteurs, BLE <sup>1</sup> , acteurs locaux sectorisés autour de l'agriculture biologique.	Structuration d'une filière biologique locale en circuits courts de proximité. Diffusion de l'agriculture biologique et mise	Pays basque (français et espagnol).	Registre réticulaire, topologique « localisé » : logique collective fondée un réseau d'acteurs

<sup>1</sup> Biharko Lurraren Elkartea (BLE) : association œuvrant pour le développement de l'agriculture biologique.

		en réseau d'agriculteurs.		émergeant inscrits dans le Pays basque.
<b>Diplôme universitaire (DU) « Transition Agroécologique Paysanne »</b>	Confédération paysanne, Université de Pau, associations locales (Hemen <sup>2</sup> ,, InterAMAP <sup>3</sup> ), structures d'accompagnement (EHLG <sup>4</sup> , BLE).	Formation universitaire en agroécologie.	Pays basque ouvert à l'espace national.	Registre réticulaire, topologique « localisé » : logique collective fondée sur un réseau d'acteurs du département.
<b>Lur Partekatzea</b>	Collectif de citoyens constitués en association.	Diffusion, démonstrations et expérimentations de pratiques et savoirs en agroécologie. Développement d'un lieu de sensibilisation à l'environnement et à l'écologie humaine	Pays basque (sans limites claires)	Registre réticulaire, topologique « localisé » : logique collective fondée sur un réseau d'acteurs du Pays basque, mais s'inscrivant dans des structures nationales préexistantes.
<b>Associations organisées autour d'une filière locale :</b> <i>Herriko (Ogia et Harragia)</i> <i>Nouste Ekilili</i> <i>Sasiko</i> <i>Xapata</i> <i>Etxe Gazna de Sauguis</i> <i>Iparraldeko Behi</i> <i>Pirenaikaren</i> <i>Elkartea</i>	Agriculteurs, structures d'accompagnement (BLE, EHLG ou CDA 64 <sup>5</sup> ), collectivités territoriales.  Les réseaux organisés autour des acteurs des filières.  Selon le cas, présence de coopératives, de banques, de syndicats agricoles, d'instituts	Structuration de filières locales visant l'autonomie alimentaire du Pays basque et le développement d'une agriculture dite « paysanne ».	Pays basque	Registre réticulaire, topologique « localisé » : logique collective fondée sur un réseau d'acteurs locaux émergeant au sein du Pays basque.

<sup>2</sup> Hemen : Association locale d'animation économique

<sup>3</sup> InterAMAP basque : association cherchant à pérenniser et de développer le réseau AMAP au Pays basque et revendiquant sa participation à l'économie solidaire.

<sup>4</sup> Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) : « association de développement agricole et rural » jouant le rôle d'une Chambre d'agriculture alternative dans le Pays basque

<sup>5</sup> Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques

	techniques, d'agences de bassin, d'associations (agriculture biologique ; circuits courts) et de lycées agricoles			
<b>Accueil Paysan Pays basque — Béarn</b>	Agriculteurs	Partager, promouvoir un tourisme solidaire. Faire connaître le métier d'agriculteur et partager des valeurs humaines, partager son « amour de la terre ».	Pays basque	Registre réticulaire, topologique « localisé » : logique collective fondée sur un réseau d'acteurs du Pays basque, mais inscrite dans un réseau national.
<b>Projets de lutte contre les nuisibles</b>				Registre réticulaire, topologique « localisé » : logique collective fondée sur un réseau d'acteurs du département et de la région.
<b>PEI CUBIC<sup>6</sup> Nouvelle-Aquitaine</b>		Projets d'échange et de gestion des semences paysannes		
<b>Projet Atous<sup>7</sup></b>	Agriculteurs et divers partenaires (CDA, associations environnementales, AOP, instituts techniques et centres de recherche).	« Décrire et quantifier les services écosystémiques rendus par les exploitations laitières sur une dizaine de petits territoires représentatifs d'une gamme de situations rencontrées à	Alpes du Nord Massif central Pyrénées-Atlantiques	logique collective fondée sur un réseau d'acteurs du Pays basque : logique collective fondée sur un réseau d'acteurs du département, du Massif central et des Alpes.

<sup>6</sup> Cultiver Une Biodiversité Innovante et Collective en Nouvelle-Aquitaine

<sup>7</sup> « Vers une Approche Territoriale de l'autonomie fourragère et des Services rendus par les systèmes fourragers à dominante herbagère en production fromagère AOP de montagne ».

		l'échelle des trois massifs » ( <a href="http://www.prairies-aoc.net">http://www.prairies-aoc.net</a> )		
--	--	--	--	--

Les collectifs identifiés sont de trois types. Certains associent, autour d'un projet partagé, des agriculteurs et des structures (para-agricoles, associations environnementalistes, collectivités territoriales) agissant sur le territoire basque (BLE, EHLG, CDA 64, CPIE<sup>8</sup>, CEN<sup>9</sup>, InterAMAP Pays basque, etc.) ou une partie de ce territoire. D'autres au contraire n'intègrent que quelques agriculteurs du territoire qui portent un projet en réseau avec d'autres agriculteurs et d'autres structures agissant ailleurs et/ou à une autre échelle que le Pays basque. D'autres enfin associent quelques agriculteurs à des initiatives citoyennes souvent mises en réseau au niveau national, voire international (de type permaculture).

Quelles que soient les configurations, les thématiques travaillées tournent autour de quatre grands thèmes : l'autonomie fourragère (*projet ATOUS*), la diminution de l'usage de produits phytosanitaires (*projet sur les ravageurs des prairies*), l'utilisation de semences locales (*PEI CUBIC*) et la création de filières locales. D'autres privilégient une approche plus globale du changement autour de l'expérimentation et de l'échange de savoirs entre pairs (sur les pratiques en AB, sur les techniques d'agroforesterie ou d'AC), de la formation ([DU] « Transition Agroécologique Paysanne ») et centres de formation comme *Lur Partekatzea*) et des systèmes de production (*EHKO*). Exception faite de *Lur Partekatzea*, représentative d'initiatives citoyennes plus difficiles à saisir et intégrant d'autres dimensions comme l'écoconstruction, tous ces projets sont centrés sur la parcelle, l'exploitation agricole et/ou les systèmes de production. Différents types d'acteurs peuvent être observés. Certains projets sont portés par une ou des structures para-agricoles (*EHKO*, *Herriko*), d'autres intègrent en outre des centres de recherche (*CUBIC*, *ATOUS*), d'autres enfin associent des collectivités territoriales (*projet « ravageurs de prairies »*), des associations locales de citoyens (*DU*, *Lur Partekatzea*) ou des associations environnementalistes (*ATOUS*).

Les logiques ascendantes restent dans le Pays basque très largement encadrées par des structures para-agricoles locales. Si certaines d'entre elles se sont construites autour de la volonté de participer à la mise en œuvre d'un modèle agricole alternatif (de type « agroécologique paysan »), d'autres ont au contraire participé à (et parfois même porté) la diffusion de l'agriculture conventionnelle. On comprend alors que les projets de ces derniers reposent en général sur une entrée spécifique (la réduction d'intrants, l'autonomie fourragère, etc.) et n'intègrent que rarement une vision systémique et intégratrice. Tous se retrouvent pourtant autour d'une volonté de maintenir un tissu dense d'agriculteurs sur le territoire en relocalisant l'alimentation via la structuration de filières de proximité et en rémunérant les agriculteurs pour leurs services environnementaux.

Bénéficiant souvent de financements régionaux, voire nationaux, notamment pour assurer la rémunération des animateurs, ces projets ne s'inscrivent pas directement dans les politiques publiques nationales ou régionales et peuvent donc être considérés comme « impulsés par le bas » (bottom-up)<sup>10</sup>. Ils cohabitent pourtant souvent dans les territoires avec d'autres initiatives rattachées plus directement à des dispositifs nationaux procéduraux laissant une certaine marge de manœuvre aux acteurs qui s'en saisissent (Lascoumes et Le Bourhis, 1998).

### X.2.2. Les initiatives localisées en réponse à des appels nationaux ou européens

- <sup>8</sup> Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)

- <sup>9</sup> Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

<sup>10</sup> Dans le secteur agricole les initiatives totalement indépendantes des financements publics restent marginales, ponctuelles donc difficilement identifiables. Ce n'est pas par cette entrée que nous avons choisi d'appréhender la transition.



En France, le domaine agricole est marqué depuis les années 1990 par un double processus d'écologisation (Deverre et de Sainte-Marie, 2008 ; Mormont, 2009 ; Mzoughi et Napoléone, 2013) et de territorialisation (Muller, 1990). Le premier a conduit à une prise en compte des problématiques environnementales dans les politiques publiques de façon normative ou incitative. Le deuxième a encouragé dans le secteur agricole la mise en œuvre de modes d'action territorialisés. Cette territorialisation est essentiellement passée par (Berriet-Sollicet et al. 2009 ; Arnauld de Sartre et al., 2019) 1) un renforcement du poids des échelons politico-administratifs locaux (notamment des régions), 2) une déssectorisation, c'est-à-dire l'ouverture des questions sectorielles aux acteurs non agricoles (par opposition aux politiques sectorielles traitées en silo secteur par secteur (Muller, 1990 ; Duran et Thoenig, 1996) et 3) une intégration accrue des questions agricoles par l'action publique territoriale dans des perspectives d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement (Esposito-Fava, 2010) ou de maintien du cadre de vie.

Plus récemment, la LAAAF<sup>11</sup> et l'acte III de la décentralisation sont venus élargir et renforcer ce mouvement en en offrant de nouveaux instruments spécifiques à la sphère agricole et privilégiant un mode d'action décentralisé, participatif et « procédural » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998) (et donc ajustable), impliquant une pluralité d'acteurs. Face à la reconnaissance internationale de l'agroécologie et à la remise en cause nationale des procédures sectorielles, centralisées et standardisées d'origines nationales, voire européennes, le niveau local et la territorialisation des politiques agricoles sont aujourd'hui reconnus par les acteurs du secteur comme des leviers essentiels de la transition agroécologique, parce que, conférant une forme de légitimité à l'action sectorielle (Douillet, 2003), ils garantiraient la réussite des projets (Jaillet, 2009). Dans ce contexte, la transition agroécologique repose aujourd'hui sur des instruments qui se déclinent à plusieurs échelles (européenne, nationale, régionale, bassin versant, communauté de communes) et ouvrent le champ des possibles en laissant les acteurs s'organiser pour coconstruire des projets de territoire (en définissant les enjeux, les moyens) à même de faire évoluer les pratiques agricoles. On voit donc fleurir dernièrement des dispositifs offrant un cadrage national ou européen adaptable localement à différentes échelles et pensés dans une logique d'action publique décentralisée, participative et procédurale permettant que la sphère agricole internalise l'action publique territoriale (Arnauld de Sartre et al., 2019) et la mobilise non plus uniquement au service du développement local ou de la préservation de l'environnement, mais également au service de la transition agroécologique.

Au sein de la Nouvelle-Aquitaine, deux types de projets doivent être distingués. Les premiers sont portés par des agences de bassin et s'organisent autour des bassins versants de l'Adour et de la Nive, ils cherchent à préserver et à améliorer la qualité de l'eau en développant l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation et l'agroforesterie (Figure 2). Ces projets de territoire autour de l'eau ont été bien étudiés par la littérature (Benoît et al., 1997 ; Salles, 2006 ; Giotthi, 2009 ; Petit, 2013 ; Girard, 2014 ; Barataud et al., 2014 ; Hellec, 2015 ; Vincent, 2016) et nous n'approfondirons pas ces dispositifs dans le cadre de ce chapitre.

Figure 2 : Projets agroécologiques structurés autour d'agences de bassin

<b>Nom du projet</b>	<b>Acteurs impliqués</b>	<b>Objectif principal du projet</b>	<b>Espace concerné</b>	<b>Logique spatiale</b>
<b>Eau et Bio de la Nive</b>	Collectivités territoriales, agriculteurs, agence de	Préservation qualitative et quantitative de l'eau grâce à la diffusion de	Bassin versant de la Nive.	Registre topographique – fonctionnel.

<sup>11</sup> Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014).

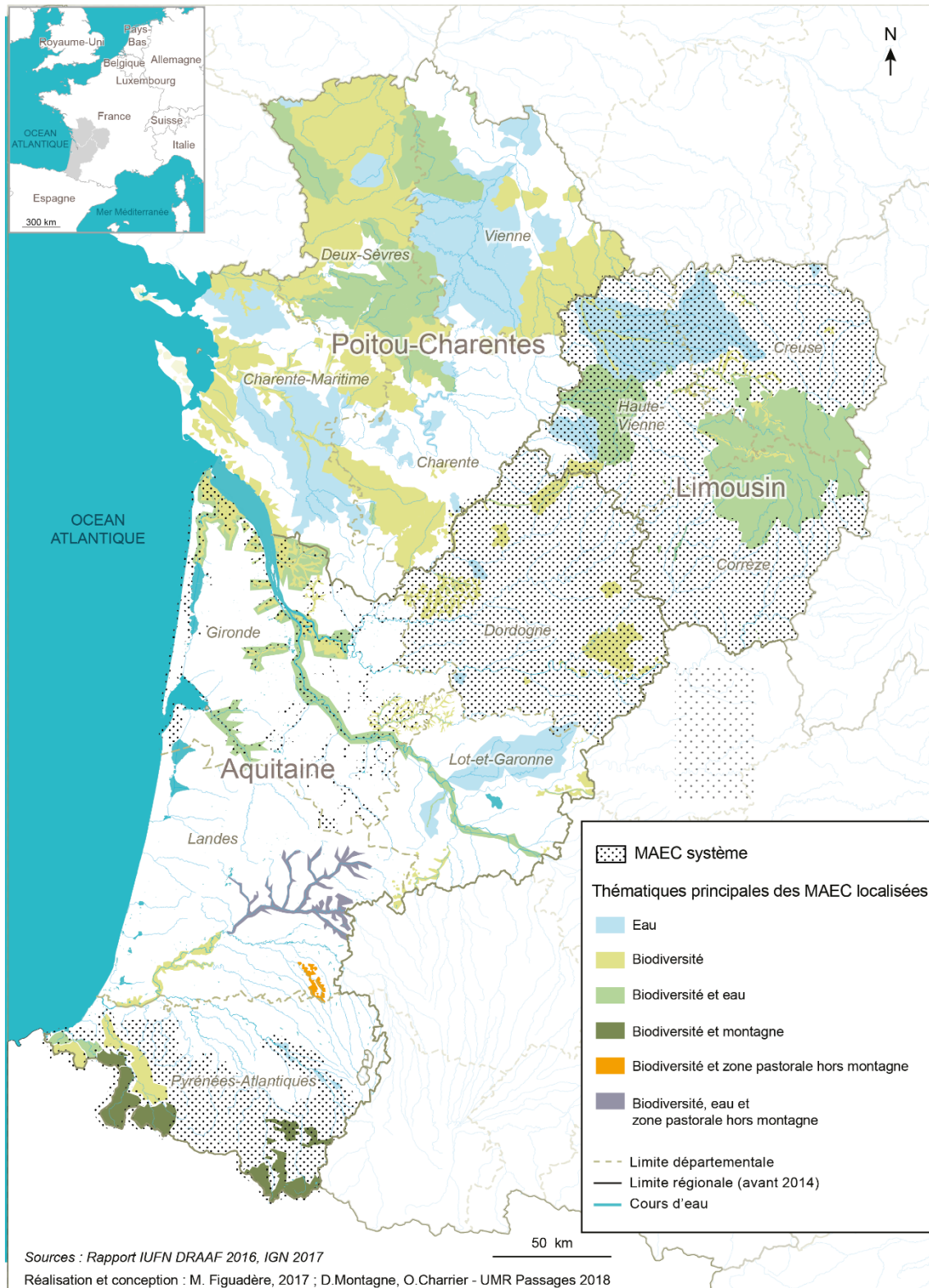
	l'eau, citoyens.	l'AB, la valorisation et la structuration de filière.		
<b>Agr'eau</b>	Agriculteurs, structures para-agricoles. Réseau globalement sectorisé avec présence de collectivités territoriales comme financeurs.	Préservation de la qualité de l'eau grâce à la diffusion d'une agriculture de conservation des sols basée sur la couverture végétale et l'agroforesterie.	Bassin versant Adour-Garonne.	Registre topographique - fonctionnel (enjeu eau)..

Les seconds, bien plus nombreux, s'inscrivent dans les dispositifs émanant de la LAAAF. Cadrés au niveau national, ils laissent aux porteurs et aux acteurs de ces projets une latitude à l'origine d'approches et d'applications variées des procédures qui se déclinent très différemment d'un territoire à l'autre selon les acteurs impliqués, les échelles et les périmètres des aires d'actions ou encore les enjeux et configurations locaux. L'examen, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, de la mise en œuvre de trois dispositifs territorialisés agroécologiques (Figure 3) donne des éclairages quant au contenu de cette transition et aux acteurs qui y participent.

Figure 3 : Les dispositifs agro écologiques territorialisés en Nouvelle-Aquitaine : acteurs, logiques spatiales, déploiement dans l'espace et mots clefs

<b>Instruments</b>	<b>Mots clefs</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Logique spatiale</b>	<b>Espaces occupés</b>
<b>GIEE</b>	Optimisation, innovation, autonomie et écologisation	Acteurs classiques de l'agriculture, relativement ouverts	Registre réticulaire, topologique	Réseaux dans les zones de production
<b>PAEC</b>	Une agriculture pour les aires protégées, sous tension, avec un but compensatoire	Déssectorisation - implication des collectivités territoriales, des acteurs économiques et environnementalistes	Registre topographique - fonctionnel	Zones à enjeux environnementaux ou zones pastorales
<b>PAT</b>	Faire bouger l'agriculture par le foncier et l'alimentation	Les collectivités territoriales en partenariat avec une diversité d'acteurs	Registre topographique - territorial	Autour des villes, grandes ou moyennes

Figure 4 : Les enjeux principaux des PAEC en Nouvelle-Aquitaine en 2017



Source : Rapport IUFN DRAAF, 2016, IGN 2017

*X-2-2 Les PAEC : un dispositif agro-environnemental à but compensatoire centré sur la protection des zones sensibles environnementalement*

Le premier, inséré aujourd'hui au cœur du projet agroécologique français, mais porté par l'Union européenne depuis les années 1980 dans une perspective d'écologisation des pratiques agricoles, se focalise avant tout sur des enjeux liés à la préservation des zones sensibles (maintien ou préservation de la biodiversité, des paysages et des ressources en eau [en quantité ou qualité] ou lutte contre la déprise et les risques naturels). Il se fonde sur des territoires de projet, les PAEC<sup>12</sup>, au sein desquels des contrats (les MAEC<sup>13</sup>), proposés aux agriculteurs, doivent venir appuyer les pratiques visant à maintenir ou préserver les espaces en déprise ou sensibles d'un point de vue environnemental. Ces PAEC sont portés par un organisme disposant «de compétences environnementales ou agronomiques» (MAAF) et définis en collaboration avec les Régions, les services déconcentrés de l'État et les acteurs du territoire — puis sélectionnés lors des appels à projets régionaux. Ils se fondent sur un diagnostic de territoire qui doit permettre d'identifier les principaux enjeux locaux, notamment en matière de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, de définir un périmètre d'action et de spécifier les MAEC proposées<sup>14</sup>. Ils sont donc localisés de façon préférentielle autour des parcs naturels, des zones Natura 2000 ou marquées par des problématiques de déprise, de pollution de l'eau potable (aire d'alimentation de captage) ou de déficits hydriques chroniques (Figure 4). Bien que largement portés par les Chambres d'agriculture (45 % des porteurs), ces PAEC sont souvent déssectorisés (Figadère, 2017 ; Arnauld de Sartre et al., 2019), les acteurs non spécialisés dans le champ agricole (communautés de communes, SIVU, CEN, LPO, PNR,<sup>15</sup> etc.) étant de plus en plus présents (Gassiat et Zahm, 2013), soit comme porteurs du projet, soit comme animateurs chargés de la mise-en-œuvre des MAEC, soit comme partenaires sollicités notamment pour élaborer le diagnostic environnemental de départ.

---

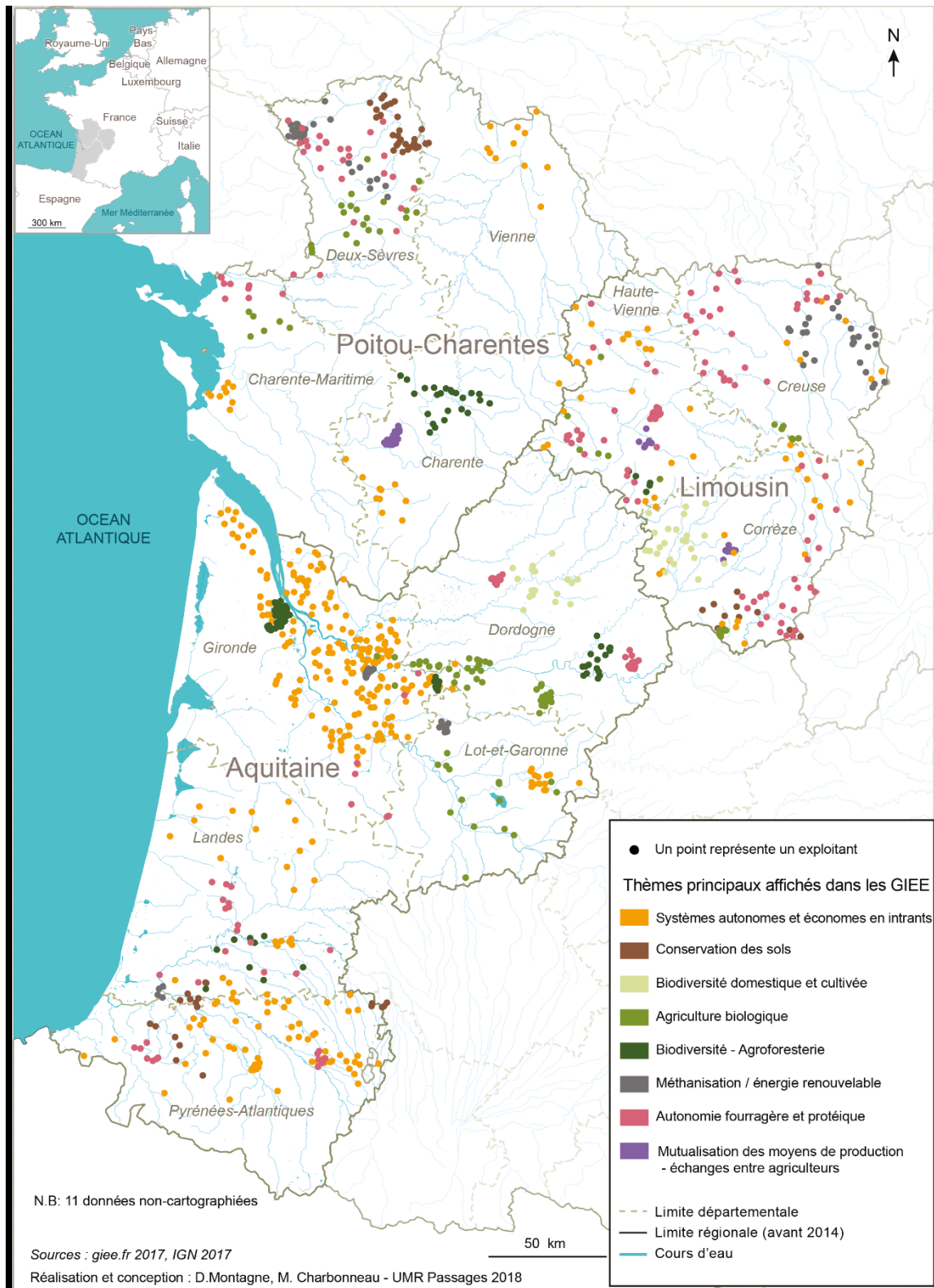
<sup>12</sup> « Projet agro-environnemental et climatique ».

<sup>13</sup> Les « Mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC) sont héritées des MAE mises en place au niveau européen depuis 1983. Elles sont considérées depuis 2014 comme des instruments au service de l'agroécologie.

<sup>14</sup> Chaque PAEC choisit ainsi les MAEC pouvant être souscrites au sein de son périmètre (parmi une liste nationale) et adapte certains cahiers des charges aux enjeux identifiés sur le territoire.

<sup>15</sup> Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) ; Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ; Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ; Parc Naturel Régional (PNR).

Figure 5 : les principales thématiques affichées par les GIEE de Nouvelle-Aquitaine en 2017<sup>16</sup>



<sup>16</sup> Cette carte reprend les « thèmes principaux » des GIEE affichés par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine. Dans la mesure où les informations connues ne permettent pas de réaliser une cartographie exacte (la localisation de chaque exploitation étant très rarement connue et les GIEE ne faisant pas l'objet d'un zonage), nous avons choisi de représenter chaque GIEE sous forme de semi de points proportionnels au nombre d'agriculteurs impliqués dans le projet. L'objectif n'est pas ici de situer avec précision chaque exploitation investie dans ces projets mais plutôt de localiser globalement leur aire de déploiement dans la Région et mettre ainsi en évidence les espaces où se concentrent les GIEE. La localisation à l'échelle communale a été privilégiée lorsque la commune d'installation des

Source : giee.fr 2017, IGN 2017

### *X-2-3 Les Groupements d'Intérêt Écologique et Économique (GIEE)*

Les GIEE, quant à eux, se focalisent davantage sur les enjeux des agriculteurs et sont bien moins déssectorisés que les PAEC (Arnauld de Sartre et al., 2019). Fondés sur des groupes d'agriculteurs plus ou moins proches géographiquement et fédérés autour d'un projet commun (le fonctionnement en groupe étant considéré comme un élément moteur du changement), ils cherchent, en labélisant puis en subventionnant<sup>17</sup>, à impulser un mouvement de transition chez les acteurs « classiques » de l'agriculture. Bien que nécessairement portés par un groupe d'agriculteurs, ils sont accompagnés par des structures spécialisées dans le champ de l'agriculture (CIVAM, CUMA<sup>18</sup>, instituts techniques et scientifiques, syndicats agricoles, etc.) devant aider à la mise en œuvre du projet et la capitalisation des résultats. Si chaque GIEE doit afficher une triple performance (sociale, économique et environnementale), l'étude du contenu des projets montre qu'ils se rattachent essentiellement à deux formes d'agricultures (l'AC ou l'AB) et que la dimension économique domine (

Figure 5) notamment à travers la recherche de « systèmes autonomes et économes en intrants », visant « l'autonomie fourragère et protéique », « la mise en œuvre de nouvelles filières et de nouvelles productions » ou « le développement d'une agriculture tournée vers la production d'énergie ». Si dans la région aucune association environnementaliste ne participe à ces collectifs, les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, départements et régions), les parcs régionaux, les pays, les SIVU, l'AEAG<sup>19</sup> ou les services déconcentrés comme la DREAL<sup>20</sup> sont souvent associés comme partenaires. C'est plus particulièrement le cas dans les projets qui cherchent à favoriser l'installation, à maintenir l'agriculture, à développer de nouvelles filières (notamment autour de l'énergie) ou à faciliter les liens entre agriculteurs (échanges, mutualisation), contribuant ainsi à maintenir des paysages et des activités agricoles favorables au maintien d'un cadre de vie et récréatif attractif, à soutenir le développement local, à préserver la qualité de l'eau potable et à assurer une alimentation de qualité.

### *X-2-4 Les projets alimentaires territoriaux (PAT)*

Les PAT quant à eux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'une entité administrative (collectivités territoriales, agriculteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises et associations du territoire) pour chercher à ancrer l'alimentation dans les territoires en mobilisant les outils de politiques publiques territoriales<sup>21</sup>. Ils s'inscrivent dans la triple performance et se fondent eux aussi sur un diagnostic permettant d'établir un état des lieux de la production agricole locale et des besoins alimentaires (individuels et restauration collective). Ils cherchent ainsi à consolider les filières via une mise « en adéquation de l'offre avec la demande locale », à contribuer « à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles », à encourager un mode de production agroécologique et la rencontre entre les différents acteurs du territoire, contribuant ainsi « à une identité et une culture du territoire permettant de valoriser les terroirs » (MAAF). La labellisation reconnaît ces PAT (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

---

exploitants était connue. Lorsque l'information était moins précise un espace de rattachement plus général a été dessiné. Les GIEE étendus sur l'ensemble d'un département n'ont pas été représentés pour ne pas diluer l'information.

<sup>17</sup> Les GIEE sont eux aussi labélisés par une commission régionale multi acteurs (COREAMR) chargée d'évaluer et de sélectionner les projets. Le label ne s'accompagne pas d'un financement spécifique mais facilite l'accès aux aides publiques.

<sup>18</sup> Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et Milieu rural (CIVAM) ; Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

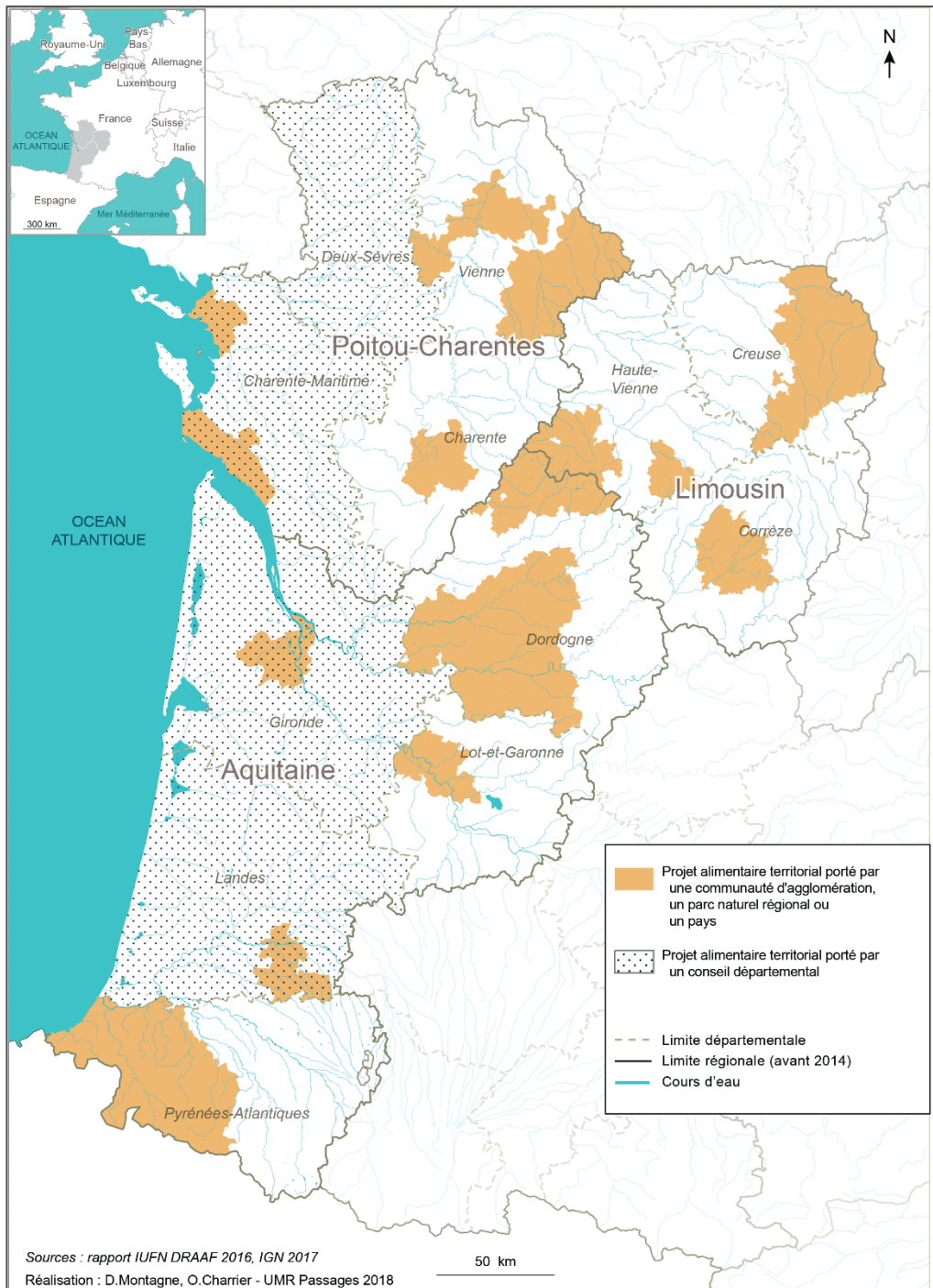
<sup>19</sup> Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG).

<sup>20</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL).

<sup>21</sup> Six échelles possibles : Commune, communauté de communes, pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), Parc Naturel Régional, Département, Région.

comme une « marque » et leur permet d'utiliser un logo et de demander des aides spécifiques dans le cadre des appels à projets du PNA (plan national de l'alimentation) proposés depuis 2011 (42 000 euros en moyenne par projet). Les PAT cherchent à agir par l'alimentation de proximité, considérant que le fait d'agir sur les filières de commercialisation devrait faire évoluer les systèmes de production (ils ne peuvent pas changer s'il n'existe pas de débouchés adaptés) et les consciences (sensibilisation) par l'essaimage et donc la capitalisation des expériences (reproductibilité). Ce dispositif très intégré (pratiques, filières, élèves, consommateurs, foncier) s'inscrit dans une logique de décentralisation autour de l'alimentation. N'ayant pas de compétence agricole certaines collectivités territoriales s'en saisissent, notamment les conseils départementaux et les communautés d'agglomération, afin d'agir à travers les leviers qui sont les leurs (le foncier, la gestion de l'eau, le développement économique et le cadre de vie) en favorisant par exemple les installations d'agriculteurs biologiques au travers de l'achat de foncier aux agriculteurs sortants et la constitution de baux.

Figure 6 : Les Projets alimentaires territoriaux en Nouvelle Aquitaine en 2018



Source : Rapport IUFN DRAAF 2016, IGN 2017

### X-3 Qu'est-ce que les dynamiques dans le secteur agricole disent de la transition ?

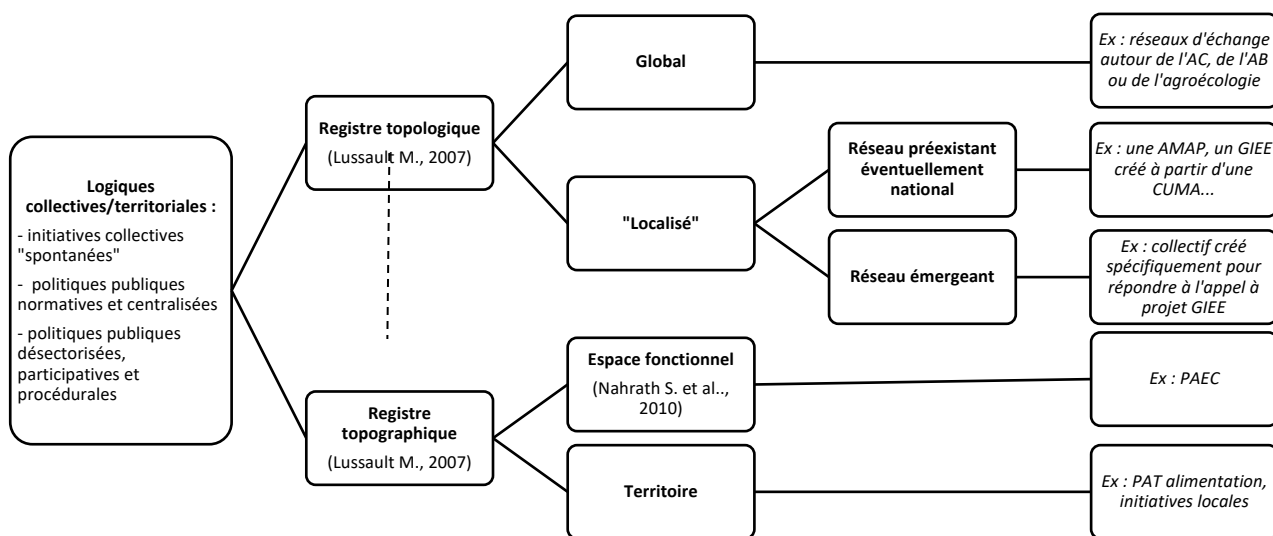
L'étude des initiatives collectives locales se revendiquant de l'agroécologie comme des dispositifs nationaux témoignent d'un processus de transformation diversifié tant dans son fonctionnement que dans son contenu.

#### X-3-1 Un processus fondé sur l'action collective multiforme



Cette action collective, qu'elle soit « spontanée » ou impulsée par des politiques publiques, est portée par une très large gamme d'acteurs (des structures para agricoles aux associations environnementalistes en passant par des collectivités locales, des entreprises ou des associations de citoyens). Plus ou moins déssectorisée, elle fait appel, nous venons de le voir à travers les exemples développés, à différentes logiques collectives<sup>22</sup> qu'il est important de décrypter (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) à la fois parce que cela traduit une vision, une approche de comment se fait, se met en œuvre la transition et parce que cela oriente les dynamiques à l'œuvre : leur déploiement dans l'espace, leur mise en œuvre, leur appropriation voire leur traduction.

Figure 7 : Un processus fondé sur une action collective multiforme



Deux logiques peuvent être distinguées. La première, topologique (Lussault, 2007), se fonde sur des collectifs regroupant des individus qui se retrouvent autour d'un intérêt commun (les GIEE, par exemple, mais aussi les réseaux structurés autour des circuits courts — AMAP — ou d'une forme d'agriculture — AB ou AC). En étroite relation avec d'autres réseaux ou d'autres structures, ces collectifs peuvent être plus ou moins localisés. Certains, uniquement « thématiques », mettent en réseau des acteurs parfois très éloignés les uns des autres (réseaux d'échange sur l'AB ou l'AC, réseaux autour de la permaculture). Le réseau se fonde sur une proximité institutionnelle ou organisationnelle liée à un partage de valeurs, de croyances, de représentations d'intérêts ou de règles (Bouba-Olga et al. 2008 ; Torre, 2009 ; Torre et Beuret, 2012). D'autres au contraire revendiquent un caractère « local », voire « territorialisé », qui repose sur le fait de regrouper des individus spatialement proches (la « proximité » spatiale restant variable d'un collectif à l'autre [Missaghieh-Poncet, 2018]) ou de confier l'animation du collectif à un chargé de mission connaissant bien les enjeux locaux et donc susceptibles de prendre en compte le contexte local (les milieux, mais aussi les acteurs agricoles et non agricoles locaux). Parfois issus de réseaux déjà constitués, certains collectifs préexistent au projet (un GIEE issu d'une CUMA par exemple) alors que d'autres sont créés de toute pièce dans un but spécifique (mettre en place un méthaniseur par exemple). Quelle que soit la

<sup>22</sup> Ces logiques d'actions considérées ici comme « collectives » sont souvent qualifiées par les acteurs de « territoriales ». Pourtant, certaines seulement relèvent de cette logique.

situation, ce type de collectif ne fait jamais l'objet d'une délimitation spatiale précise, et n'implique pas de contiguïté entre les exploitations. Son fonctionnement relève plutôt du registre spatial du réseau (métrique topologique) et se fonde sur des formes de proximité que le courant interactionniste (Torre, 2009 notamment) qualifie « d'organisées » (relationnelle ou institutionnelle, cognitive ou de valeur) par opposition à la proximité géographique qui caractérise l'autre forme de collectifs. Dans ce cas, la transition repose sur l'émergence, la diffusion ou la traduction d'innovations via un essaimage ou une diffusion réticulaire des initiatives.

L'autre logique se fonde, au contraire, sur une logique d'action collective délimitée dans l'espace (les PAEC et les PAT). Une zone sur laquelle doit se focaliser l'action est ainsi strictement délimitée impliquant l'ensemble des acteurs situés dans le périmètre (élus des communes concernées, DREAL, syndicat de gestion des eaux, agriculteurs exploitant les terrains, etc.). L'action collective se fonde alors sur une métrique topographique (Lussault, 2007) qui fait appel à la proximité géographique des acteurs (non nécessairement « organisée »). L'idée de transition repose sur l'émergence, la diffusion ou la traduction d'innovations à partir d'un foyer ou plusieurs foyers selon une logique de tache d'huile, d'inscription dans les territoires ou de changement de régime (approche « multi-level perspective » de Geels, 2002).

La définition du périmètre d'action se fait parfois sur des bases techniques pour répondre à un enjeu spécifique (risque d'inondation, pollution accidentelle ou diffuse, zone humide). C'est le cas des PAEC. Dans ce cas, l'espace délimité est « fonctionnel » (Nahrath et al., 2010). Il ne préexiste pas au projet, n'en est pas à l'origine. Il est construit pour le faire fonctionner (moyen d'action pour parvenir à un but précis) ou pour cibler un enjeu environnemental particulier (préservation de la biodiversité ; préservation de la qualité de l'eau potable ; déprise et fermeture du paysage).

Dans d'autres cas, la délimitation se fait sur des bases politico-administratives (limite d'une communauté de commune, d'un département) que l'on peut qualifier de « territoriales » dans ce sens ou le territoire administratif préexiste à l'action. À l'origine du projet, il est considéré comme un moteur, un rail voire un organisateur du changement. C'est le cas des PAT par exemple.

Si l'action collective qui émerge autour d'un projet apparaît comme un des mécanismes privilégiés de la transition, elle repose dans la pratique sur des logiques sociales et spatiales distinctes qui jouent un rôle clef à la fois sur les lieux où se diffusent ces initiatives et sur leurs modalités de diffusion. Cette ouverture du champ des possibles permet en effet de s'adresser à une très large palette d'acteurs et donc de toucher différents territoires. L'examen des acteurs impliqués dans ces projets et des espaces où ils se déploient (Arnauld de Sartre et al., 2019) montre ainsi que peu d'espaces et peu de structures restent totalement en marge de ces projets. Mais si certains espaces concentrent un nombre important d'initiatives aux logiques distinctes, formant des formes de « hotspot » agroécologiques<sup>23</sup>, on observe souvent un cloisonnement qui se manifeste à la fois dans l'espace et dans les réseaux d'acteurs. Dans une autre publication (Arnauld de Sartre et al., 2019), nous avons ainsi montré par exemple que les acteurs impliqués dans les GIEE n'étaient pas les mêmes que ceux impliqués dans les PAEC (en dehors des chambres d'agriculture), mais aussi que les zones où étaient implantés des GIEE étaient différentes des zones où fonctionnaient des PAEC, alors que les PAT concernent eux très largement les communautés d'agglomération. Ces modes de diffusion de l'agroécologie ne visent pas les mêmes espaces ni les mêmes modalités d'action. Mais si les mécanismes de transformation de l'agriculture empruntent des voies variées, une ligne commune semble se dessiner autour des enjeux dans lesquels s'inscrivent ces projets.

### *X-3-2 Une transition associant les enjeux individuels liés à la gestion de l'exploitation aux enjeux de gestion de biens communs*

---

<sup>23</sup> Ces hot-spot correspondent en général à des communautés d'agglomération (Sarlat, Bergerac), à des PNR, à certaines zones natura 2000 anciennes (marais broutage en Charente), ou à des zones rurales proches d'une ville importante (bocage du Gâtinais dans les Deux-Sèvres)

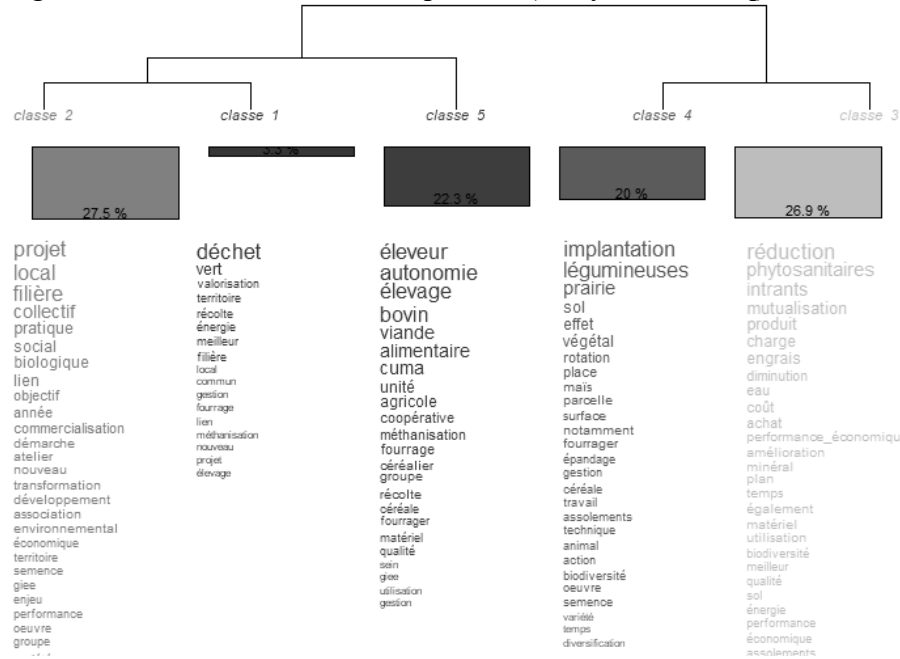
La lecture des différents projets portés au niveau de la Nouvelle-Aquitaine autour de la transition agroécologique montre qu'ils associent quasiment tous des enjeux spécifiquement agricoles et individuels, à des enjeux communs. L'augmentation des marges de manœuvre (et donc de la sécurité), mais surtout la réduction du temps de travail et l'augmentation des marges économiques via un gain d'autonomie et une optimisation des processus de production, apparaissent ainsi comme des objectifs structurants, communs à la plupart des projets. Ils reposent sur trois logiques distinctes, mais compatibles (Arnauld de Sartre et al., 2019). La première, déjà ancienne, vise à diminuer les charges en mutualisant l'achat de matériel ou en limitant l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires, engrais, achats de fourrage, de semences, de compléments protéiques, etc.). La deuxième consiste à valoriser tout ce qui peut l'être autant que possible par le biais de l'utilisation de nouveaux moyens techniques (semoir de semis direct permettant de valoriser le sol dans la production) ou de nouvelles pratiques (association cultures ou couverture végétale) et d'une diversification des revenus pouvant provenir de la création de nouvelles activités à la ferme (ferme pédagogique) ou de la valorisation d'éléments autrefois délaissés (la production d'énergie ou la valorisation de services environnementaux par exemple). La troisième repose sur une augmentation de la valeur ajoutée des produits via la réduction du nombre d'intermédiaires (circuits courts) ou l'ouverture à de nouvelles filières plus rémunératrices (labels, produits de niche, transformation des produits).

Ces enjeux économiques propres aux exploitations sont dans la plupart des projets associés à des enjeux de biens communs locaux (développement local : emploi, préservation d'un cadre de vie) et globaux (liés à l'alimentation, à la préservation de l'eau et de la biodiversité, au changement climatique et à la transition énergétique). Parce qu'elle en subit les conséquences et qu'elle en est une des causes, l'agriculture se positionne comme un acteur clef de ces enjeux. Systématiquement évoqués dans les projets ils apparaissent comme des éléments de légitimation, mais dans la pratique peuvent aussi être mobilisés soit parce que leur prise en compte permet d'optimiser le système de production (on intègre certains éléments de l'écosystème, le sol par exemple, comme moyens de production parce que les ignorer n'optimise pas le processus de production), soit parce qu'ils constituent des effets d'aubaine, des stratégies « éco-opportunistes » (Busca, 2002) : ils répondent en premier lieu à des besoins à court terme tout en allant dans le sens d'une prise en compte des changements globaux à plus long terme (forme d'externalité non intentionnelle que l'on valorise comme un service) (Arranz et al., 2018).

### *X-3-3 Quelle agriculture dessinent ces transitions agroécologiques ? Le cas des GIEE*

Il est toujours difficile de caractériser des modèles en cours d'émergence, surtout quand ceux-ci sont cadrés par des expressions aussi vagues — ou polémiques — que l'agroécologie. On peut cependant se risquer à cet exercice en regardant quelles thématiques sont promues par les GIEE. Les GIEE ne constituent certes qu'un seul des dispositifs observés. Mais comme ils résultent de la mobilisation volontaire d'agriculteurs répondant à un appel d'offres, ils représentent une certaine diversité des formes de production envisagées. Cette procédure d'appel a en outre un avantage méthodologique qui est de permettre de trouver dans une base de données unique des textes organisés selon certains standards — donc comparables — visant à présenter l'agriculture projetée. Une analyse automatique de ces textes sous Iramuteq nous a permis de mettre en évidence la diversité des modèles visés au travers de cette mobilisation pour l'agroécologie. Nous avons essayé ensuite, dans notre analyse, de la recouper avec les informations obtenues par les autres mobilisations en faveur de l'agroécologie que nous avons rencontrées.

Figure 8 : Les grands thèmes des GIEE en Aquitaine (analyse Iramuteq)



Les deux premiers thèmes qui ressortent de l'analyse rejoignent les deux des trois grands modèles alternatifs émergents identifiés par Ollivier et Bellon (2013), l'AB et l'AC. Le premier (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, classe 2) est associé au local et aux circuits courts. Très largement soutenu par les consommateurs et les pouvoirs publics (notamment autour des zones urbaines et de captage d'eau potable) il est souvent centré sur l'AB et s'appuie sur une interaction forte avec les acteurs non agricoles (habitants, associations environnementalistes, collectivités territoriales, etc.). Le second (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, classe 4) fait référence à une agriculture valorisant la couverture du sol et la rotation des cultures voire l'agroforesterie et mobilise un argumentaire autour de la préservation de la biodiversité. Autant de mots clefs renvoyant à l'AC. Il est largement tourné vers le secteur des grandes cultures et de plus en plus vers l'élevage et se légitime au regard des enjeux climatiques. Il intègre rarement les dimensions sociales et affiche essentiellement des enjeux de performance économique et environnementale.

Les deux suivants sont associés à un secteur productif particulier, mais, non nécessairement liés aux deux thèmes précédents, ils s'affichent aussi comme des alternatives au modèle conventionnel. L'un (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, classe 5) se focalise sur l'élevage et se fonde sur la recherche d'une autonomie fourragère et protéique des troupeaux. Face à la fluctuation des prix et aux évolutions réglementaires (notamment de certains cahiers des charges des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine [SIQO]), le secteur de l'élevage affiche en effet la volonté de favoriser les systèmes limitant les achats extérieurs de fourrages ou « d'aliments protéinés (foin de luzerne, correcteurs, etc.) difficiles à cultiver et récolter » (Boiron, 2017). Il cherche alors à privilégier les ressources produites sur l'exploitation via le prélèvement sur pied, l'introduction de légumineuses (« favorisant une auto-alimentation en azote des systèmes fourrageur », Boiron, 2017), voire l'usage de séchoir en grange. L'autre est lié à la production d'énergie à partir des déchets (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, classe 1) et cherche à valoriser les sous-produits de l'exploitation pour créer de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés (via le séchage, le chauffage et la production d'électricité au moyen du bois ou de la méthanisation). On distingue, à la lumière des projets GIEE, deux manières de concevoir l'énergie. Dans le premier cas, l'énergie constitue un simple moyen permettant à l'agriculteur de diversifier ses sources de revenus (l'énergie devient alors une production au même titre que les autres). C'est le cas de la méthanisation que l'on retrouve également dans le thème précédent. Dans le second cas, la production d'énergie s'inscrit dans un projet plus intégré au

niveau du territoire ou de l'exploitation. « L'investissement dans un méthaniseur a par exemple été l'occasion, pour un GIEE de Nouvelle-Aquitaine, d'ouvrir le groupement d'exploitations à de nouvelles productions. Et le tout est interdépendant : le maraîchage et l'élevage de volailles n'étaient envisagés que s'ils pouvaient bénéficier de la chaleur du méthaniseur, qui lui-même est d'autant plus rentable que ces nouvelles productions y participent » (Berti, 2017).

Une dernière forme d'agriculture enfin se dessine autour de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, classe 3). Dans le cadre d'Ecophyto 2, de Dephy, des 30000, des PEI, des zones natura 2000 et des aires d'alimentation de captage d'eau potable, on voit en effet fleurir une forme d'agriculture économe en intrants phytosanitaires cherchant à développer les zones de prairies, de légumineuses et les couverts végétaux à la fois pour diminuer les coûts et pour limiter les pollutions.

À l'image des logiques collectives et des enjeux qui parfois entrent en synergie ou d'autres fois se superposent ou se juxtaposent, ces différents thèmes loin d'être imperméables dialoguent et convergent parfois dans les exploitations, les réseaux et les territoires. De nombreuses exploitations en AC ou économes en produits phytosanitaires recherchent ainsi également l'autonomie fourragère. Certaines se tournent même vers l'AB. D'autres tentent de concilier AC et réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

## Conclusion

Particulièrement complexe à mettre en œuvre, notamment parce qu'elle ne repose pas sur de l'innovation technologique et qu'elle nécessite des apprentissages situés, la transition agroécologique repose en grande partie sur une logique d'action collective concrétisée par un projet. Perçue comme une alternative à l'action centralisée étatique, contestée et considérée comme inadaptée aux problèmes, cette action collective doit permettre, au niveau des exploitations, d'échanger des connaissances (GIEE, CUMA) et de gagner en autonomie par rapport aux structures d'accompagnement — mais aussi de pallier les problèmes de main-d'œuvre (mutualisation des tâches rendues plus complexes et diversifiées par les modes de production et/ou de commercialisation bien moins « standardisés » que dans le modèle conventionnel), d'offrir des moyens organisationnels (organisation des filières, des circuits de commercialisation locaux, etc.), de coordonner les actions (projets de territoire) et de mutualiser les dépenses et les efforts (partage de matériel, ateliers de transformation, points de vente collectifs, services de remplacement, etc.), diminuant ainsi les prises de risque. Elle vient en quelque sorte proposer une alternative organisationnelle qui doit à la fois impulser le changement (en libérant les initiatives locales), garantir la réussite des projets (en les faisant porter par ceux qui sont concernés) et compenser le « surinvestissement » humain (en main-d'œuvre, en temps, en complexité des tâches et des savoirs, etc.) qu'implique la mise en œuvre d'un système de production non conventionnel.

Les canaux pour mettre en œuvre une transition agroécologique sont divers : ils peuvent venir de l'Europe, de l'État, des collectivités ou d'associations. En outre, ils agissent selon des logiques différentes : réticulaire, territoriale, fonctionnelle, etc., et cette diversité est sans doute ce qui fait leur robustesse : il ne s'agit pas d'une innovation diffusée par un acteur spécifique, mais qui vient de plusieurs canaux. Cette transition se développe notamment parce que l'agriculture conventionnelle connaît des crises récurrentes, en grande partie parce que les marges sont captées par des intermédiaires amont et aval par rapport auxquels les agriculteurs cherchent à s'autonomiser. La combinaison de ces dynamiques permet de faire coexister ces transformations dans l'espace et dans les secteurs qu'elles touchent. Elle dessine une agriculture à laquelle la notion d'agroécologie correspond, même si seulement certaines dimensions sont concernées. Au final, nous n'avons pas une forme d'agriculture qui émerge, mais plutôt une combinaison de transformations dont les modalités d'interrelation restent à identifier.

Si ces dynamiques sont robustes, rien ne dit que l'agriculture française est, pour autant, en train de changer en profondeur. Les limites à ces changements sont considérables : d'abord parce que les exploitations concernées par ces dispositifs sont minoritaires : une partie seulement des agriculteurs sont concernés par ces dispositifs (la Nouvelle-Aquitaine comptait environ 70 000 exploitations en 2017, mais seulement 1500 étaient engagées dans un GIEE, 5000 avaient contractualisé une ou plusieurs MAEC et 5327 étaient en AB (Agence Bio/OC 2018, Agreste 2017, DRAAF Nouvelle-Aquitaine). En outre, les changements qu'ils entreprennent ne sont pas toujours systémiques : ils touchent à des éléments du système de production, pas à la totalité. Enfin, leur généralisation reste soumise à un changement des règles du jeu du marché, notamment alimentaire.

Mais bien que difficile, le cas de l'agriculture nous montre que les transitions sont multifactorielles et multicanaux. Elles n'émergent pas d'un système unique, mais d'une multitude de systèmes. Dans la plupart des transitions (démographiques, démocratiques ou énergétiques notamment), l'horizon reste assez clairement identifié même si les moteurs et les rails qui y mènent sont diversifiés. La particularité du cas de l'agriculture au regard des autres transitions repose sans doute sur la diversité des horizons envisagés, non nécessairement convergents et pouvant amener à interroger la dynamique « transitionnelle » du changement en cours.

## Bibliographie

- Arnauld de Sartre X, Charbonneau M., Charrier O. (2018), « How Ecosystem services and agroecology are greening french agriculture through its reterritorialization », *Ecology and Society*, 23/2:5, sous presse.
- Barataud F., Aubry C., Wezel A., Mundler P. (2014), « Management of drinking water catchment areas in cooperation with agriculture and the specific role of organic farming. Experiences from Germany and France », *Land Use Policy*, 36, p.585-594.
- Benoît M., Deffontaines J.-P., Gras F., Bienaimé É., Riela-Cosserat R. (1997), « Agriculture et qualité de l'eau. Une approche interdisciplinaire de la pollution par les nitrates d'un bassin d'alimentation », *Cahiers Agricultures*, 6, p. 97-105.
- Berti A. (2017), GIEE en Nouvelle Aquitaine, Mémoire de master de Géographie Aménagement Sociologie non publié, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 76 p.
- Boiron, G. (2017), Coexistence des dynamiques agricoles à l'heure de l'agroécologie : Analyse-diagnostic de l'agriculture du territoire d'Hasparren, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du titre d'ingénieur de l'AgroParisTech, spécialité RESAD (Ressource, système agraire et développement), Montpellier.
- Arranz, J.-M., Bargerie, N., Bouisset, C., Charbonneau, M., Chauvin, S., et al. (2018), « Massif montagneux – Les Pyrénées », in, *AcclimaTerra*, Le Treut, H. (Dir.), *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires*, Bordeaux, Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, p. 363-397.
- Berriet-Sollic, M., Le Roy, A. et Trouvé, A. (2009), « Territorialiser la politique agricole pour plus de cohésion », *Économie rurale*, 313-314, p. 129-146.
- Bouba-Olga O., Coris M., Carrincazeaux C. (2008), « Avant-propos », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 279-287.
- Charbonneau, M., Deletraz, G., Rebotier, J. (2016), « Par-delà le changement climatique, les représentations du changement environnemental : le poids de la tension entre filière et territoire dans les secteurs pastoral et viticole en Aquitaine », *Vertigo : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, 16, 3, <https://vertigo.revues.org/18110>
- Deverre, C., de Sainte Marie, C. (2008), « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires », *Revue d'études en agriculture environnement*, 89, p. 83-104.
- Douillet, A. C. (2003), « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique », *Revue française de science politique*, 53, p. 583-606.
- Duran, P. et Thoenig, J.-C. (1996), « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 46, 4, p. 580-622.
- Esposito-Fava, A. (2010), Territorialisations et action agricole : quelles ressources et dispositifs pour quelles gouvernances ? Une analyse à partir des cas du parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin, de Métropole Savoie et de Rovaltain, Thèse non publiée, Université Joseph-Fourier-Grenoble I.

- Gassiat, A., et Zahm, F. (2013), « Améliorer la qualité de l'eau : quelle territorialisation ? », *Economie Rurale*, 333, p. 81-100.
- Figadère, M. (2017), La territorialisation des projets agro-environnementaux et climatiques en Nouvelle Aquitaine, Mémoire de master de Géographie Aménagement Sociologie non publié, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 75 p.
- Geels, F.W. (2002), « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: A multi-level perspective and a case-study », *Research policy*, 31, p.1257-1274.
- Ghiotti S. (2007), *Les territoires de l'eau ; gestion et développement en France*, Paris, CNRS Editions.
- Girard S. (2014), « Les ressorts territoriaux de la gestion de l'eau : le cas de la Drôme (1980-2013) », *Vertigo* - revue électronique en science de l'environnement, Hors-série 20, <http://journals.openedition.org.rproxy.univ-pau.fr/vertigo/15262>
- Héllec F. (2015), « Revenir sur l'exemplarité de Vittel : formes et détours de l'écologisation d'un territoire agricole », *Vertigo — La revue électronique en sciences de l'environnement*, 15, 1, <http://vertigo.revues.org/15912>
- Jaillet, M.-C. (2009), « Contre le territoire, la "bonne distance" », in, Vanier, M. (dir), *Territoire, territorialités, territorialisation*, Rennes, PUR, p.115-121.
- Lascoumes, P. et Le Bourhis, J. P. (1998), « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, 42, p. 37-68.
- Loconto, A. (2017), « L'agroécologie à la FAO », *Seminaire du Groupe de Travail Agro-écologie*, l'Académie de l'Agriculture de France, Paris, 21 février 2017.
- Lussault, M. (2007), *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*. Paris, Seuil, 363 p.
- Mazoyer, M., Roudart, L. (1997), *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil.
- Missaghieh-Poncet, J. (2018), *Retour du paysan et développement des circuits courts alimentaires de proximité dans les Pyrénées-Atlantiques : étude comparée de Bayonne et de Pau*. Mémoire de master de Géographie Aménagement Sociologie non publié, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 125 p.
- Mormont M. (2009), « Globalisations et écologisations des campagnes », *Etudes rurales*, 183, p. 143-160.
- Muller P. (1990), « Les politiques publiques entre secteurs et territoires », *Politiques et management public*, 8 (3), p.19-33
- Mzoughi, N. et Napoléone, C. (2013), « Introduction. L'écologisation, une voie pour reconditionner les modèles agricoles et dépasser leur simple évolution incrémentale », *Natures, Sciences, Sociétés*, 21, p. 161-165.
- Nahrath, S., Varone F. et Gerber J.-D. (2010), « Les espaces fonctionnels de la durabilité. Vers une reconfiguration des politiques sectorielles, des territoires institutionnels et des droits de propriété ? », in, Maillefert M., Petit O. et Rousseau S., *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*, Bruxelles, Peter Lang, p. 219-235.
- Ollivier, G., Bellon, S. (2013), « Dynamiques paradigmatiques des agricultures écologisées dans les communautés scientifiques internationales », *Natures Sciences Sociétés*, 21, 2, p. 166-181.
- Ollivier, G., Magda, D., Mazé, A., Plumecocq, G., Lamine, C. (2018), « Agroecological transitions : What can sustainability transition frameworks teach us? An ontological and empirical analysis », *Ecology and Society*, 23/2:5, 18 p. <https://doi.org/10.5751/ES-09952-230205>
- Petit, C. (2013), *Transitions des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique dans un territoire : approche par les interactions entre systèmes techniques et de commercialisation. Application aux aires d'alimentation de captages en Île-de-France*, Thèse Doctorat en Sciences agronomiques non publiée, AgroParisTech.
- Salles D. (Dir. Sci.). (2006), *L'Eau des villes et l'Eau des champs — négociation territoriale et génie de l'environnement : élargissement des périmètres de captage par contractualisation avec les agriculteurs*, Rapport final, CERTOP-UMR CNRS 5044.
- Theys, J. (2017), « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, 25, 4, p. 84-92.
- Torre A. (2009), « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, 11, 1, p. 63-75.
- Torre A. et Beuret, J-E. (2012), *Proximités territoriales*, Paris, Economica, collection Anthropos.

Vincent A. (2016), L'agriculture biologique comme réponse à la pollution de l'eau : apports de la géographie pour comprendre les dynamiques en cours, Thèse de doctorat en Géographie non publiée, Université Lumière Lyon 2.

Wezel, A., Soldat, V. (2009), « A quantitative and qualitative historical analysis of the scientific discipline of agroecology », *International Journal of Agricultural Sustainability*, 7, 1, p. 3-18.

Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., David, C. (2009), « Agroecology as a science, a movement and a practice. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, 29, 4, p. 503-515.